

Marion SIGAUT - Les droits sexuels ou La destruction programmée de l'enfance et de la famille



Marion Sigaut est difficile à définir mais on peut, sans se tromper, affirmer que c'est quelqu'un qui ne laisse pas indifférent et qui, en général, force à la réflexion par ses interventions. Marion Sigaut est diplômée d'Histoire, femme de lettres, ex-militante d'extrême gauche puis impliquée dans le mouvement « Debout la République », puis membre de l'association « Égalité et Réconciliation » d'Alain Soral. Ses études l'amènent à une recherche approfondie sur des enlèvements d'enfants à Paris sous Louis XV et en 2008, elle publie « *La Marche rouge : les enfants perdus de l'Hôpital général* » qui établit la réalité d'un très important trafic pédocriminel d'enfants pauvres au siècle des Lumières. Par différents écrits et conférences, elle dénonce l'introduction de la théorie du genre et l'enseignement à la sexualité à l'école. Najat Vallaud-Belkacem l'évoque comme « une des réactionnaires du moment ».

Sa lecture des « Droits sexuels » de l'IPPF (Planning Familial International)

Marion Sigaut dénonce régulièrement les travers de la révolution sexuelle de 1968 dont elle discerne les racines dans l'esprit relâché des Lumières. A cette époque, la famille dite « traditionnelle » perpétue une société rythmée par une morale de comportement inspirée de la religion chrétienne et les Lumières, puis la Révolution, vont s'en prendre à ce modèle pour faire advenir un ordre nouveau. Bien plus tard, en 1948 la publication du rapport **Kinsey** diffuse des informations « scientifiques » sur les mœurs sexuels des Américains, présentés comme bien éloignés de la morale sociétale de l'époque. C'est la stupeur et, sans doute, ce qui va lancer le mouvement de révolution sexuelle des années 60. Mais le trouble est également jeté dans ce rapport Kinsey par la présence d'étranges tableaux (tables 30 à 34) qui donne le nombre d'orgasmes que peut vivre un enfant à partir de 4 mois en une journée. On relit plusieurs fois, on se pince...c'est pourtant vrai ! Ainsi le très chic professeur Kinsey et son éternel nœud papillon a constitué une équipe de « chercheurs-scientifiques » pour masturber des garçons dont l'âge est compris entre 4 mois (! ...) et 18 ans pour savoir combien de fois un enfant peut parvenir à un orgasme en 24h. Ces résultats très contestés et relevant du pénal, vont toutefois accréditer le fait que puisque



l'enfant a des orgasmes c'est qu'il a une « vie sexuelle » et donc des « besoins sexuels » et finalement « des droits sexuels ». Autrement dit, Kinsey aurait dû mourir en prison et ses théories auraient dû disparaître avec lui. Or ce n'est pas le cas et la sexualisation des enfants est une notion relevant entièrement des résultats Kinsey et maintenant diffusée par le Planning familial, puis par des instances internationales telles que l'Unesco, l'ONU ou l'OMS au travers des fameux « droits sexuels ».



En quoi les « droits sexuels » présentent-ils un danger ?

Ces fameux droits sexuels se présentent comme une avancée et réussissent souvent à le faire accroire : information des enfants et des adolescents sur la sexualité, égalité homme-femme, non-discrimination, accès à l'IVG, contraception, on peut avoir l'impression qu'il s'agit de protéger la jeunesse. Mais au milieu de ce fatras apparaît l'arsenic de Kinsey, à savoir la sexualisation de l'enfant dès le plus jeune âge : masturbation infantile précoce, information sur toutes les sexualités pour pouvoir choisir plus tard, bien connaître son corps pour dire « non » si je ne suis pas à l'aise avec les gestes sexuels que m'impose mon partenaire...notre raison commence tout à coup à vaciller...on parle bien d'enfants ?? Un partenaire ? Plusieurs sexualités ? Et l'auteure de rappeler que les parents ont légalement autorité pour accepter ou non ce que leurs enfants entendent à l'école...

De fait, la véritable science, celle des pédopsychiatres, nous apprend à partir d'innombrables observations que le développement psychique de l'enfant doit être protégé et respecté et qu'il est irresponsable et punissable pénalement de placer l'enfant devant des vidéos pornographiques explicites comme devant un intervenant à l'école qui décrit dans le détail toutes les variantes de sexualités d'adultes.

